COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20231116-D23_102-DE

Délibération N°	23-102

Conseillers en exercice	36

Acte publié le	23/11/2023
Présents	25
Votants	35

L'an 2023, le JEUDI 16 NOVEMBRE à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Christine NOWAK.

Présents : Mmes et MM ~~ANGONIN Daniel~~, BADUFLE Christophe, ~~BICHET Fabien~~, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES Michel~~, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, ~~CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine~~, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX Vanessa~~, FASSINOT Christine, ~~GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie~~, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, ~~HUGOU Isabelle~~, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ~~ROSET Patrick~~, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, ~~TERRY Joël~~, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations :
ANGONIN Daniel à REVEYRAND Michel
BICHET Fabien à DELAY Monique
CARLES Michel à ROUSSEL Régis
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
CHASTAGNARET Martine à NOWAK Christine
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à PORRETTA René
HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
ROSET Patrick à GIRERD-POTIN Albert
TERRY Joël à CASTAING Patrick

Nomenclature ACTES : 755

D23-102 / PROGRAMME « HABITER MIEUX ENERGIE » DE L'ANAH – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Plan Local de l'Habitat (PLH 2020-2026) a été approuvé par la délibération n°20-029 du 18 février 2020. Ce PLH se décline en plusieurs axes et actions, dont certaines permettent d'octroyer des aides financières.

C'est le cas pour le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH, pour lequel le Conseil communautaire a décidé le 19 novembre 2020, par la délibération n°20-113, de poursuivre son soutien financier de 1 000€ aux demandeurs éligibles.

COLL'in Communauté a reçu 2 dossier(s) de demande de versement de la subvention communautaire.

L'ANAH ayant déjà effectué le versement de ses aides au(x) propriétaire(s) concerné(s) sur la base des factures acquittées, COLL'in Communauté peut maintenant verser la subvention.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération communautaire n°20-029 du 18 février 2020,
- VU le(s) dossier(s) de demande de paiement présenté(s),
- DE VERSER une aide de 1 000 €, au titre du programme « habiter mieux énergie » de l'ANAH, pour le(s) dossier(s) mentionné(s) ci-après, conformément au tableau récapitulatif présenté et conformément aux crédits inscrits au budget général 2023 :
  - dossier n° 21/09
  - dossier n° 23/01.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Christine NOWAK	René PORRETTA	